FÉDÉRATION DES TRANSPORTEURS PAR AUTOBUS

SCOLAIRE • NOLISÉ • SPÉCIALISÉ • URBAIN • INTERURBAIN

Mémoire présenté au ministre des Transports et de la Mobilité durable et au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en lien avec le projet de règlement

« Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves »

Déposé par la Fédération des transporteurs par autobus

Juin 2025

PRÉAMBULE

La Fédération des transporteurs par autobus («FTA») remercie le ministère des Transports et de la Mobilité durable («MTMD») ainsi que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs («Environnement») de lui donner l'occasion de formuler des commentaires sur les enjeux possibles au regard du projet de règlement nommé «*Règlement modifiant le règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves*» («Projet RVRATE»), tel que publié à la Gazette officielle du Québec le 11 juin 2025 par madame Geneviève Guilbault, ministre du MTMD et monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement .

Le transport scolaire fait partie intégrante de notre système d'éducation au Québec et occupe une part importante des activités des membres transporteurs de la FTA. La sécurité des élèves transportés quotidiennement est au cœur des préoccupations et des valeurs de ces entreprises pour qui la qualité des services offerts est prioritaire.

La FTA salue la volonté des ministres d'édicter ce projet de règlement dans un délai plus court que celui habituel de 45 jours étant donné l'urgence de la situation. En effet, il est primordial que des règles claires soient établies avant la prochaine rentrée scolaire afin d'éviter des bris de service en raison du manque d'autobus scolaire disponibles.

Depuis 2021, les transporteurs scolaires du Québec tentent de composer du mieux possible avec les nouvelles obligations en matière d'électrification qui ont été imposées à leur industrie. En date d'aujourd'hui, ce sont donc **1300 autobus électriques** sur une flotte de 8 000 autobus qui transportent des élèves matin et soir.

CONSIDÉRATION INITIALE

Il va sans dire que le Projet RVRATE ne peut être analysé en lui seul. Il doit être lu conjointement avec le *Projet de règlement modifiant le règlement sur le transport des élèves* («Projet RTE») tel que publié à la Gazette officielle du Québec le 11 juin dernier.

La FTA a également déposé un mémoire au ministère de l'Éducation («MEQ») en lien avec ce dernier projet.

COMMENTAIRES ET PRÉOCCUPATIONS

1. Principales modifications

De manière générale, le Projet RVRATE met fin à l'obligation d'achat d'autobus électriques, en abrogeant l'article 6.1, permettant ainsi aux transporteurs d'avoir une autre alternative, soit l'achat d'autobus thermiques. Dans ce contexte où les transporteurs ont fait le virage vert peinent à couvrir les coûts liés à l'électrification de leurs flottes d'autobus et le vieillissement de celle-ci, le Projet RVRATE peut, à première vue, apparaître comme étant une bonne nouvelle, car il laisse dorénavant plus de latitude aux transporteurs.

Toutefois, force est de constater qu'au cours des dernières années, le prix des véhicules thermiques a explosé. Passant de 130 000 $ en 2021 à près de 200 000 $ aujourd'hui. Les contrats de transport scolaire conclus en 2021-2022 ne tiennent donc plus compte de cette réalité économique.

2. Besoin de l'industrie

Bien que l'intention du gouvernement soit louable, en amenant des assouplissements à l'électrification de l'industrie, la FTA constate que ceux-ci n'arrivent pas en temps utile.

Suivant l'étape de consultation, le gouvernement a discrétion quant au délai de publication sous version finale dans la Gazette du Québec (avec ou sans modifications). Cette publication contiendra également la date précise d'entrée en vigueur, le cas échéant.

Considérant ce fait, il est évident que ces droits seront possiblement en vigueur très peu de temps avant la prochaine rentrée scolaire.

Ainsi, la disponibilité limitée des autobus thermiques chez les fournisseurs risque d'être un enjeu majeur puisqu'étant dans l'obligation d'acquérir des autobus neufs électriques depuis 2021, les transporteurs scolaires ne font plus partie des carnets de commandes des fournisseurs d'autobus thermiques. Ceux-ci ayant déjà tourné le dos au marché québécois en faveur d'autres marchés tels ceux du reste du Canada.

Ainsi, malgré les modifications apportées au RVRATE et au RTE, c'est un **total d'environ 512 autobus et minibus** d'années modèle 2011 qui ne pourront être utilisés pour la **rentrée scolaire 2025**. Entre l'obligation de faire l'achat de véhicule électrique depuis 2021, l'arrêt des livraisons des autobus électriques depuis décembre dernier et la non-disponibilité des véhicules thermiques neufs sur le territoire québécois, cette modification règlementaire arrive trop peu trop tard.

Il est donc d'une importance capitale que le ministre de l'Éducation tienne compte de nos propositions quant aux modifications au projet RTE publié le 11 juin dernier.

Par ailleurs, une aide financière sera plus que nécessaire afin de couvrir l'augmentation importante qu'a subi ce type de véhicule au cours des dernières années, soit plus de 60 % depuis 2021.

CONCLUSION

La Fédération des transporteurs par autobus et ses membres tiennent à réitérer leur entière collaboration à l'amélioration en continu de notre système d'éducation, lequel inclut, notamment, le transport sécuritaire des élèves.

La FTA demeure disponible, comme à l'habitude, pour discuter des enjeux ici mentionnés. Elle réitère l'importance de maintenir une communication active entre tous les acteurs du milieu et de surveiller le développement de l'industrie en continu et en cohérence avec l'ensemble des droits et obligations en cause.